

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Radiation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Déclaration : contact@mupras.com

Personne en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

S : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M20- 0008356

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1980 Société : 26639

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : MENKOR RICKAN

Date de naissance : 07/07/71

Adresse : Villa 1, Rés. Juba - Bd Abdelhadi Boutaleb

Ap - Juba -

Tél. : 0661429455 Total des frais engagés : # 39880 # Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur FARADI Hasnaa
Médecine Générale
Echographie Urgence
Gynécologie Médical Infertilité
Suivi du Grossesse
Dietétique Médicale et Nutrition
INPE : 091063313
Tél: 06 22 88 07 68

Cachet du médecin :

Date de consultation : 05/04/2021

Nom et prénom du malade : Fadlouni Lamia Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : colopathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 29/06/2021

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'OD

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

Docteur FARADÏ Hasnaâ

Médecine Générale

Echographie

Urgence

DU : Gynécologie Médical Infertilité

Suivi de Grossesse

DU : Diététique Médicale et Nutrition

DU : Diabetologie

Casablanca, le

08/04/2021

الدكتورة فرضي حسناء

الطب العام

الفحص بالصدى

المستعجلات

العقم

متابعة الحمل

التغذية و الحماية الطبية

أمراض السكري

الدار البيضاء, في



Tadlaoui lamiaa

71.00

① carboline.

1 4 9 5

98.80

② Neofortan. 160.

71.00 1 4 9 5

③ Kolest

1 gel 5

248.80



Docteur FARADÏ Hasnaa
Médecine Générale
Echographie - Urgence
DU : Gynécologie Médical Infertilité
Suivi de Grossesse
DU : Diététique Médicale et Nutrition
N° 05 22 89 07 58
Tél : 05 22 89 07 58

LOT 201172
EXP 04/2023
PPV 75.00DH

Microgranules
Gastrorésistants



NEOFORTAN® 160 mg
PPV 98DH80
EXP 01/2024
LOT 0N033 1

Date de fabrication / Manufacturing date :
À consommer
Best before
Lot n° / Ba

V006 - 08/20 - ETCALI449



CARBOLINE CP BTE 3
PPV : 75.00 DH
Lot :
10/2023
D350M
IPHADERM

28

Gélules



Voie orale

KALES
Oméprazole—20

Handwritten signatures and marks.